



Publié le :

N° 384/2015

DIRECTION DES MARCHES PUBLICS

ORANGE, le

N° 460/2015

Marché à procédure adaptée
N°80/15

LE DEPUTE-MAIRE DE LA VILLE D'ORANGE

**GYMNASE TRINTIGNANT -
RENOVATION DU SOL
SPORTIF ET DES
EQUIPEMENTS
LOT. 1 EQUIPEMENTS
SPORTIFS**

- **Vu** l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu les articles 10, 28** du Code des Marchés Publics,
- **Vu** la Loi n° 2001-1168 du 11 Décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier et notamment son article 9 modifiant le cinquième alinéa (4e) de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales.
- **Vu** la Délibération du Conseil Municipal d'Orange en date du 10 avril 2014 parvenue en Préfecture le 11 avril 2014 portant délégation d'attributions dudit conseil municipal au Député-Maire d'Orange,
- **Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 11 avril 2014 parvenue en préfecture le 15 avril 2014 portant création de la commission consultative d'ouverture des plis, pour les marchés de travaux à procédure adaptée supérieurs à 207 000 € HT et inférieurs à 5 186 000 € HT,
- **Vu** le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de travaux,
- **Vu** l'avis d'appel public à la concurrence relatif aux **travaux de rénovation du sol sportif et des équipements au gymnase Trintignant** lancé le **27 avril 2015** sur la plateforme dématérialisée orange.sudest-marchespublics.com et sur le site de la Ville, et publié le **29 avril 2015** dans le journal d'annonces légales **TPBM**,
- **Considérant** qu'à l'issue de la consultation lancée auprès des entreprises **FOOGA, SPORTFRANCE SAS et SAS NOUANSPOUR**, la proposition présentée par cette dernière est apparue comme économiquement la plus avantageuse,
- **Considérant** l'avis favorable de la commission consultative d'ouverture des plis réunie le **1er juillet 2015**,

- D E C I D E -

Article 1 - De conclure un marché à procédure adaptée avec **la société SAS NOUANSPOUR**, sise à **NOUANS LES FONTAINES (37460)**, route de Valençay pour **les travaux de rénovation du sol sportif et des équipements au gymnase Trintignant- lot. 1 équipements sportifs**.

Article 2 - Le montant de la dépense à engager au titre de ce marché est arrêté à la somme **H.T.** de **8 826,20 €**, qui sera imputée sur les crédits inscrits au **Budget 2015**.

Article 3 - La présente décision sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée à l'entreprise.

Le Député-Maire

Jacques BOMPARD

Envoyé en préfecture le 03/07/2015

Reçu en préfecture le 03/07/2015

Affiché le



ID : 084-218400877-20150629-384_2015-AU

